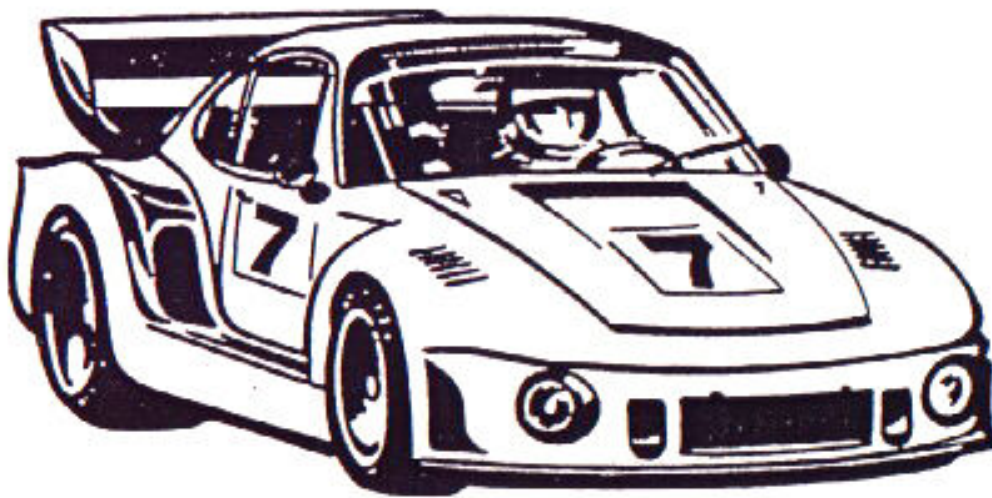


17<sup>ème</sup> SLALOM EN COTE REGIONal

# DEVELIER - LE SOMMET

DIMANCHE 11 SEPTEMBRE 2005



Règlement particulier / Ausschreibung



**ECURIE DES ORDONS**



[www.ecuriedesordons.ch](http://www.ecuriedesordons.ch)



**ZURICH**

*partnership for mobility*

**REGLEMENT PARTICULIER DU**  
**17<sup>ème</sup> SLALOM AUTOMOBILE «Develier – Le Sommet »**  
**11 Septembre 2005**

Tous les textes et articles non repris au présent règlement particulier sont conformes au règlement standard CSN en vigueur auquel il faut se référer

**I. PROGRAMME PROVISOIRE**

26.08.05	24H00	Clôture des inscriptions (timbre postal)
10.09.05	16h00 – 18h30	Vérifications techniques officielles facultatives
11.09.05	06h15 – 07h30	Vérifications techniques officielles
	08h15 – 12h00	Essais officiels
	13h00 – 17h30	Manches de course
	18h30	Remise des prix

Le programme définitif sera transmis aux concurrents inscrits, avec les dernières instructions, après la clôture des inscriptions.

**II. ORGANISATION**

**Art. 1 Généralités**

- 01.1 L'écurie des Ordon par le comité du slalom « Develier – Le Sommet » organise le 11 septembre 2005 le Slalom Automobile Régional « Develier – Le Sommet ».
- 01.2 Visa CSN N° 05-033/R
- 01.3 La manifestation est inscrite au calendrier national de l'ASS

**Art. 2 Comité d'organisation, secrétariat, officiels**

- 02.1 Le président du comité d'organisation est  
Denis Thiévent, Péchillard 38, 2875 Montfaucon  
Tél : 032 955 15 20 Fax 032 955 15 24 Email : thievent@net2000.ch
- 02.2 L'adresse du secrétariat est la suivante :  
Slalom « Develier – Le Sommet », Michel Collin  
Champs St-Martin 28 / 2942 Alle
- 02.3 Directeur de course : Michel Collin Tél : 079 632 74 49  
Fax 032 4 214 215
- Directeur de course, adj : Roland Piquerez  
Directeur de course, adj : Pierrot Freudiger  
Commissaire sportif : Wenger Hubert  
Pascal Favre
- Secrétaire de l'épreuve : Chantal Schlienger  
Commissaire technique : Govi Franco  
Commissaire à la vérification : Martin Muller / Thierry Mathey  
Chronométrage : Fafatiming  
Jury : Hubert Wenger / C.S.  
Franco Govi /C.T.  
Pascal Favre

**Art.3 Panneau d'affichage**

Toutes les communications et décisions seront affichées au tableau d'affichage placé à proximité du départ, sur le bus de chronométrage.

**III . DISPOSITIONS GENRALES**

**Art.4 Bases de l'épreuve**

- 04.1 L'épreuve sera disputée conformément au Code Sportif International de la FIA et à ses annexes, au Règlement Sportif National de l'ASS, aux dispositions de la CSN, au règlement standard de la CSN pour les slalom et au règlement particulier.
- 04.4 La manifestation compte pour les Championnats et Coupes suivantes :
- Championnat FREA
  - Championnat Nord-Ouest
  - Championnat ACS, section Les Rangiers
  - Championnat ACS, section Bâle
  - Ainsi que pour l'insigne sportif

**Art.5 Parcours**

- 05.1 Longueur de 3'700 mètres, 16 portes d'une largeur de 4 mètres.  
4 chicanes de ralentissement

- Art.6 Véhicules admis**  
06.1 Sont admis à participer tous les véhicules (homologués à la date de clôture des inscriptions) répondant aux prescriptions de l'Annexe J du CSI et aux dispositions de la CSN de l'ASS, ainsi que, le cas échéant, aux dispositions spécifiques de la formule nationale ou coupe de marques correspondante : Tous les groupes à l'exception des Groupes : ST/SP, C, D/E2. ( **E1 admis** )  
Sont également admis les véhicules des Catégorie L1, L2 et L3, conformes au Règlement technique de la CSN pour les épreuves LOcales, incl. Classes de cylindrée
- Art. 8 Equipement de sécurité des pilotes**  
08.1 Le port du casque ainsi que celui du **HARNAIS** est obligatoire.  
(**harnais minimum 3 points d'ancrage : la ceinture d'origine n'est pas autorisée.**)
- Art. 9 Concurrents et conducteurs admis**  
09.2 Le conducteur doit être titulaire d'un permis de conduire valable et d'une licence Suisse REGIONALE ou de degrés supérieur
- Art. 10 Demandes d'engagement et inscriptions.**  
10.1 Les inscriptions sont à transmettre, au moyen du bulletin d'inscription officiel, à l'adresse suivante :  
Slalom «Develier – Le Sommet », Michel Collin, Champs St-Martin 28, 2942 Alle  
Délai d'inscription : 26 août 2005 à 24 heures (timbre postale, courrier A)  
10.2 Le nombre de participants est limité à 150  
10 DP Les doubles départs ne sont pas autorisés.
- Art. 11 Droit d'engagement**  
11.1 Les droits d'engagement sont fixés à :  
CHF 180.-- Et sont à verser au C.C.P. 25-7168-8 Raiffeisen du Clos du Doubs  
2882 St-Ursanne, compte Slalom « Develier – Le Sommet »  
N° 58 000 000 359 201 80 058
- Art. 19 Vérification technique**  
19.1 Le contrôle technique, auquel vous devez vous présenter à l'heure indiquée ci-dessous aura lieu à : Garage Pierre Steulet SA, 2802 Develier  
Date N° de départ Heures  
11.09.05 0 - 100 06h15 – 07h00  
11.09.05 100 et + 07h00 – 07h30  
Un contrôle technique facultatif aura lieu le samedi 10.09.2005 de **16h00 à 18h30**
- VI. DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION**
- Art. 21 Reconnaissance / essais**  
21.2 Deux manches d'essais chronométrés seront au minimum organisées. La première manche fait office de reconnaissance.
- Art. 22 Course**  
22.2 L'épreuve se disputera en deux manches.
- VII. CLASSEMENT, RECLAMATION, APPELS**
- Art. 26 Classement**  
26.1 Le classement sera établi d'après le temps de la meilleure manche, inclus les éventuelles secondes de pénalisation ( Art. 22.3) . En cas d'égalité de temps, le temps de la première manche sera déterminant.
- IX . PRIX ET COUPES, REMISE DES PRIX**
- Art. 29 Prix et coupes**  
29.3 Chaque concurrent recevra un prix souvenir
- Art. 30 Remise des prix**  
30.2 La remise des prix se déroulera à la cantine du slalom. Elle aura lieu environ une heure après l'arrivée de la dernière voiture, sauf en cas de réclamation.
- X. DISPOSITIONS PARTICULIERES DE L'ORGANISATEUR**
- Art. 41 Essai clandestins**  
41.1 **Tout conducteur surpris ou dénoncé par l'organisateur ou la gendarmerie cantonale suite à des essais clandestins sera ELIMINE de l'épreuve, SANS REMBOURSEMENT, du montant d'inscription, avec dénonciation à la CSN.**